



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 20/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 29	Votants : 25	Procurations : 00

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014
Affiché le : 16 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN, SUZE.

SECRETAIRE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA).

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA).

Après le renouvellement des Conseils Municipaux et en vertu des articles 5211-1 et 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Comité Syndical sont démissionnaires. Ils doivent donc renouveler leur candidature lors de l'assemblée délibérante du collège électoral.

Il convient donc de désigner un délégué qui représentera notre commune auprès du SITPA.

Ont obtenu :

- ↳ Lysiane MAUREL 22 voix
- ↳ Stéphane LACLAU 7 voix

Madame Lysiane MAUREL a été désignée déléguée au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

